

Honneur – Fraternité – Justice

Premier Ministère

Visa : D.G.L.T.E.J.O

00 0764

الوزارة العامة للحكومة
Ministère Secrétariat Général du Gouvernement
تأشيرة التشريع
VISA LEGISLATION



Arrêté n°/P.M/ fixant le Seuil de compétence de la structure de passation des marchés publics de la Région de Nouakchott

Le Premier Ministre ,

- ❖ **Vu** la Constitution du 20 juillet 1991, révisée en 2006, 2012 et 2017 ;
- ❖ **Vu** la loi n° 2010 – 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics ;
- ❖ **Vu** le décret n° 2017-126 du 02 novembre 2017, abrogeant et remplaçant les dispositions des décrets d'application de la loi n° 2010 - 044 du 22 juillet 2010, portant Code des Marchés Publics ;
- ❖ **Vu** le décret n° 157 - 2007 du 06 septembre 2007, relatif au Conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;
- ❖ **Vu** le décret n° 153 - 2020 du 06 août 2020, portant nomination du Premier Ministre ;
- ❖ **Vu** la lettre n°349/R.N du 22 septembre 2020.

Arrête :

Article Premier : Pour la Région de Nouakchott, le montant à partir duquel la dépense publique devient de la compétence de la commission de passation des marchés publics, est fixé à huit Millions (**8.000.000 TTC**) N-UM.

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Fait à Nouakchott, le

Mohamed OULD BILAL MESSOUD

Ampliations:

- M.S.G.P.R
- P.M.S.G.G
- M.E.J.S
- I.G.E
- C.N.C.M.P
- A.R.M.P
- J.O
- A.N



08 OCT 2020